

RAPPORT**SUR LE PROJET DE LOI N° 1046****PORTANT FIXATION DU BUDGET DE L'EXERCICE 2021 – RECTIFICATIF**

(Rapporteur au nom de la Commission des Finances et de l'Économie Nationale :

M. Balthazar SEYDOUX)

Le Projet de loi n° 1.042 portant Budget Rectificatif pour l'exercice 2021 a été déposé au Conseil National le 30 juin 2021. Son étude a donné lieu à la préparation, en Commission des Finances et de l'Economie Nationale, de 54 questions, qui ont été adressées au Gouvernement, le 14 juillet 2021. Le Gouvernement a communiqué ses réponses à l'Assemblée le 2 août 2021 et ces dernières ont été débattues en Commission Plénière d'Etude, le 7 septembre 2021. A la suite des échanges avec le Gouvernement, lors de cette séance privée, un nouveau projet de Budget Rectificatif a été déposé au Conseil National le 17 septembre 2021. Sur la base de ce projet de loi, le présent rapport a été adopté en Commission des Finances et de l'Economie Nationale, le 23 septembre 2021.

En liminaire, votre Rapporteur se doit de rappeler le contexte dans lequel le Budget Primitif 2021 a été étudié et voté, afin d'éclairer la position du Conseil National sur ce Budget Rectificatif. Au moment de l'examen du Budget Primitif 2021, déposé sur le bureau du Conseil National le 6 octobre 2020 et voté le 17 décembre suivant, la crise sanitaire était encore aigüe. La Principauté ne disposait pas alors de vaccins. Des mesures de restrictions étaient encore en

vigueur à Monaco, notamment un couvre-feu et la fermeture de certaines activités. Il était donc très difficile d'anticiper la situation sanitaire et économique à venir au cours de l'année 2021.

Dans ce cadre, les Conseillers Nationaux ont voulu donner à l'Etat tous les moyens financiers pour faire face à l'urgence sanitaire et limiter l'impact économique et social de la pandémie. Pour cela, les Elus ont voté un Budget Primitif doté d'importantes sommes, en accordant au Gouvernement une large flexibilité dans la gestion de ces Fonds, au travers, notamment, de Comptes Spéciaux du Trésor.

Près d'un an plus tard, la situation est tout à fait différente.

En effet, aujourd'hui, Monaco est en meilleure capacité pour répondre à la pandémie, tant d'un point de vue structurel, qu'en raison de l'expérience acquise ces dix-huit derniers mois et de la vaccination massive de la population résidente. Il peut être rappelé qu'au moment de la rédaction du présent rapport, plus de 75% de la population de plus de 12 ans a reçu au moins une dose de vaccin. Sur le volet économique, également, les indicateurs sont favorables. En effet, l'été 2021 a été globalement positif. Les chiffres des rentrées de TVA, notamment commerciale, indiquent une tendance à la reprise et les recettes au premier semestre dépassent déjà le milliard d'euros, en progression de 12,9% par rapport au mois d'août de l'année dernière. Pour l'essentiel, la Principauté a su protéger ses salariés et ses entreprises, en grande partie grâce au Chômage Total Temporaire Renforcé (CTTR), aux différentes aides proposées et en particulier à celles allouées par la Commission d'Accompagnement de la Relance Economique (CARE).

Ce tour d'horizon ne serait pas complet sans évoquer le contexte international, qui est globalement à la reprise. Pour les principaux organismes économiques internationaux (FMI,

Banque Mondiale, OCDE, BCE), les prévisions de croissance mondiale pour l'année 2021 sont en forte hausse et les résultats du premier semestre confirment le rebond économique de l'ensemble des pays européens. De nombreux Etats ont déjà amorcé un mouvement de sortie de crise et la reprise est bien engagée dans les pays qui sont les partenaires économiques naturels de la Principauté.

Ces considérations démontrent, s'il le fallait, que le contexte dans lequel les Elus examinent le présent Budget Rectificatif 2021 est très différent de celui dans lequel ils ont voté le Budget Primitif.

Forte de ces éléments, la Commission des Finances et de l'Economie Nationale souhaite que le Budget Rectificatif soumis au vote du Conseil National soit le reflet de la réalité de cette reprise économique et, plus largement, que l'Etat envoie un message positif aux entrepreneurs, aux investisseurs et, plus généralement, à tous ceux qui contribuent à l'activité économique de la Principauté.

Votre Rapporteur souligne que le Budget Rectificatif initialement présenté par le Gouvernement ne reflétait pas, pour les élus, la prise en compte de ce contexte, en affichant même des prévisions de recettes inférieures à celles de 2020 et des prévisions de dépenses liées aux mesures contre la COVID-19 surévaluées, au regard de l'évolution positive de la situation. Cela se traduisait, au global, par un déficit ramené de -114,5M€ au Budget Primitif 2021 à -71,5M€, au Budget Rectificatif initial. Il convient néanmoins de préciser que le Gouvernement avait établi ce Budget Rectificatif initial dans les premiers mois de l'année 2021 et qu'il avait été déposé au Conseil National le 30 juin dernier. Or, son examen intervient après la saison estivale, à un moment plus proche de la fin de l'exercice, qui permet de disposer d'une estimation au plus près de la réalité économique.

Pour ces raisons, à l'occasion des débats en séance privée, les élus ont demandé au Gouvernement qu'il réévalue ses estimations, tant par une hausse des recettes, que par la baisse de certaines estimations de dépenses leur semblant surévaluées, afin que le Budget Rectificatif examiné ce soir, soit davantage en adéquation avec la situation actuelle. Dans ce contexte et sensible aux arguments des élus, le Gouvernement a déposé, le 17 septembre 2021, un nouveau projet de loi, dans lequel le déficit de l'exercice 2021 a été réévalué à -8,8 millions d'euros.

A ce titre, les Conseillers Nationaux tiennent à saluer la réactivité et la qualité du travail du Département des Finances et de l'économie, en particulier de la Direction du Budget et du Trésor, qui ont œuvré, dans un temps très court, pour préparer et déposer un nouveau Budget Rectificatif plus proche de la réalité économique actuelle de la Principauté, répondant ainsi à l'attente que les élus avaient exprimée lors de la Commission Plénière d'Etude du 7 septembre 2021.

Votre Rapporteur tient à souligner que le dépôt de ce nouveau Budget Rectificatif met en exergue la nécessité de disposer de plusieurs temps de dialogue entre le Gouvernement et le Conseil National au cours de l'année, afin de bénéficier d'un meilleur suivi de l'exécution budgétaire. En complément de l'examen des budgets primitif et rectificatif, l'étude de la clôture des comptes pourrait permettre à nos Institutions d'échanger sur le contexte et les perspectives dans lesquels seront élaborés les prochains budgets. Telle est d'ailleurs l'une des raisons ayant conduit le Conseil National à voter, le 16 juin 2020, la proposition de loi n°251, sur l'instauration d'une loi de résultat budgétaire final que le Gouvernement a accepté de transformer en projet de loi.

Les échanges entre le Gouvernement et le Conseil National en séance privée ont également porté sur l'usage des Comptes Spéciaux du Trésor, plus souples que les articles

budgétaires traditionnels, notamment en termes d'annualisation et d'affectation. En effet, en fin d'année 2020, les élus avaient accepté que des sommes importantes destinées à faire face aux besoins sanitaires, économiques et sociaux, induits par la crise de la COVID-19, soient inscrites sur des Comptes Spéciaux du Trésor. Cela a permis au Gouvernement de disposer d'une grande flexibilité et réactivité dans sa capacité à faire face aux nombreux besoins liés à ce contexte particulier. Ces comptes avaient également pour objet de financer les différents Fonds destinés à la relance (Blanc, Bleu, Rouge et Blanc). Dans le contexte de la fin de l'année 2020, c'était un choix qui privilégiait l'intérêt général du pays par rapport aux prérogatives constitutionnelles du Conseil National sur les finances publiques. Les élus l'ont donc approuvé.

Votre Rapporteur rappelle que les Comptes Spéciaux du Trésor, conformément à l'article 13 de la loi n°841 du 1^{er} mars 1968 relative aux lois de budget, et l'article premier de l'Ordonnance Souveraine n° 4.908 du 24 avril 1972, « *retracent, en dépenses et en recettes, les opérations de caractère temporaire* » et n'ont donc pas vocation à s'inscrire dans la durée.

Le Conseil National estime aujourd'hui que Monaco n'est plus dans la même urgence, mais dans une situation qui doit s'apprécier à moyen, voire long terme, et être gérée au travers des articles budgétaires classiques.

Les élus ont donc demandé au Gouvernement de clore le Compte Spécial du Trésor 82.33 « Plan relance COVID ». Il ne s'agit pas de limiter l'intervention de l'Etat pour faire face aux besoins encore nécessaires aujourd'hui, mais d'y répondre par des inscriptions au Budget de l'Etat, sur lesquelles les élus peuvent pleinement exercer leurs prérogatives sur les finances publiques.

A ce titre, votre Rapporteur tient à rappeler que le Compte Spécial du Trésor 82.33 « Plan relance COVID », créé en 2020 pour faire face à la crise, a mobilisé, en 2021, plus de 150 millions d'euros, servant à la fois à couvrir les dépenses des mesures sociales d'accompagnement, comme le CTTR, mais également, toutes celles des Fonds Blanc, Rouge et Blanc et Bleu, destinées à la relance. Dans les réponses aux questions de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale sur le Budget Rectificatif 2021, le Gouvernement a indiqué qu'au 15 juillet 2021 :

- environ 50% des crédits, destinés aux mesures sociales d'accompagnement, ont été consommés, soit 45,8 millions d'euros sur un budget total de 90,5 millions d'euros ;
- 14% des crédits, consacrés au Fonds Bleu dédié à la relance par le numérique, ont été consommés, soit 2,8 millions d'euros sur un budget total de 20 millions d'euros ;
- 28,7% des crédits, destinés au Fonds Blanc, qui vise à soutenir l'activité du bâtiment et de la construction, ont été consommés, soit un peu plus de 7 millions d'euros, sur un budget total de 24,5 millions d'euros ;
- 45% des crédits, consacrés au Fonds Rouge et Blanc, qui a pour objectif de soutenir le commerce local et la consommation, ont été mandatés, soit 7,48 millions d'euros, sur un budget total de 16,5 millions d'euros.

Concernant les mesures d'accompagnement économique et social, les aides aux entreprises et le CTTR en particulier, la position des élus n'a pas varié : il faut continuer à aider les entreprises, commerces, artisans et salariés, pour ceux dont la situation le justifie encore. La taille de Monaco le permettant, il faut le faire au cas par cas, notamment dans le cadre de la CARE. Par ailleurs, votre Rapporteur invite le Gouvernement à tout mettre œuvre pour assurer l'efficacité des Fonds, dont l'ensemble des acteurs économiques doit pouvoir disposer et d'en rendre l'accès le plus simple possible. Les sommes doivent être utilisées pour répondre aux

demandes justifiées d'ici la fin de l'exercice 2021 et le Compte Spécial du Trésor 82.33 clos à l'occasion de la clôture de l'exercice 2021.

Votre Rapporteur souhaite également aborder les dépenses liées au Compte Spécial du Trésor 82.30 « Fonds Vert National ». La Commission des Finances et de l'Economie Nationale relève, qu'au 30 août 2021, 45,62% des sommes disponibles ont été mandatés, soit 39,6 millions d'euros sur un budget total de 86,8 millions d'euros. En outre, dans le détail communiqué par le Gouvernement dans le cadre des questions de la Commission sur le Budget Rectificatif, celle-ci note que près de 60% des sommes déjà dépensées fin juillet ont eu pour objet le financement d'infrastructures et d'équipements, tels que la boucle thalassothermique ou la pergola du Larvotto. Bien qu'en plein accord avec le Gouvernement sur la nature de ces investissements, les élus s'interrogent sur la méthode de financement de ces projets. Comme il a déjà été fait mention dans ce rapport, les Comptes Spéciaux du Trésor n'ont pas vocation à être utilisés pour des investissements structurels. Aussi, les Conseillers Nationaux, soucieux du respect des règles en vigueur, demandent au Gouvernement que, désormais, ce type de dépenses soit inscrit au titre de la section 7, « Dépenses d'équipement et d'investissements », du Budget de l'Etat. Pour autant, les élus formulent le souhait que le Gouvernement renforce les mesures d'aide et de relance par le Fonds Vert, comme les primes exceptionnelles pour les voitures électriques ou les subventions pour la rénovation.

Le Conseil National, depuis le début de la crise, s'est mobilisé pour relayer auprès du Gouvernement les préoccupations et attentes légitimes des Monégasques et des résidents de la Principauté et formuler des propositions précises et concrètes, dans le cadre notamment du Comité Mixte de Suivi du COVID-19, instauré par S.A.S. le Prince Souverain. A l'occasion des 40 réunions qu'il a tenues au jour de l'adoption du présent rapport, ce Comité a démontré toute son efficacité, en rendant optimales les relations institutionnelles entre le Gouvernement et le

Conseil National, afin de prendre les meilleures mesures pour faire face aux conséquences de la pandémie. Votre Rapporteur rappelle que depuis le début de cette crise, les élus œuvrent, dans l'union nationale et l'unité des Institutions, pour l'adoption des décisions les plus équilibrées possibles et les plus adaptées aux spécificités de la Principauté. Ainsi, après avoir protégé les acteurs économiques lors des phases aigües de la crise, notamment lors des périodes de confinement ou de fermetures de certaines activités, l'Etat doit maintenant leur permettre de se projeter vers l'avenir. Monaco doit continuer à s'adapter à un contexte évolutif, au travers de ses politiques publiques.

Le présent rapport détaillera les enjeux stratégiques d'avenir pour la Principauté. Le logement, bien entendu, mais également le numérique et l'environnement, qui constituent des axes majeurs de développement pour la Principauté. Seront également évoqués les sujets de la qualité de vie, de la mobilité, de l'éducation, du sport et de la culture, ainsi que le domaine social, qui participent ensemble à l'excellence monégasque.

Votre Rapporteur en vient à présent à l'examen chiffré des recettes et des dépenses de ce Budget Rectificatif 2021.

Les recettes, qui dans le cadre du Budget Primitif 2021, avaient été évaluées à 1,468 milliard d'euros, sont désormais estimées à 1,717 milliard d'euros.

Elles enregistrent une progression de 17 % par rapport au Budget Primitif 2021. Votre Rapporteur tient à souligner, qu'à ce jour, la situation comptable de l'Etat montre de nombreux signes positifs. La réévaluation des recettes par le Gouvernement semble ainsi mieux correspondre à la tendance constatée lors du premier semestre qui vient de s'écouler.

Celle-ci provient principalement de la réévaluation des recettes de T.V.A. (hors T.V.A. immobilière et compte de partage), pour un montant de +145,5 millions d'euros, des recettes de T.V.A. immobilière, pour un montant de +31 millions d'euros et des recettes du domaine financier, pour un montant de +58,1 millions d'euros.

Concernant les recettes de T.V.A., la Commission des Finances et de l'Economie Nationale tient à souligner que l'estimation de 638,8 millions d'euros, formulée lors du Budget Primitif 2021, était largement sous-évaluée, compte tenu du résultat de 804,1 millions d'euros, enregistré à la clôture 2020, année de grave crise qui marquera l'histoire. Ainsi, le Budget Rectificatif, que nous examinons actuellement, tient compte de ce réajustement avec une inscription à 813,5 millions d'euros. Votre Rapporteur attire l'attention sur le fait, qu'au 30 août 2021, les recettes collectées étaient très supérieures à celles de l'année précédente, de plus de 12,9%. Plus positif encore, les recettes de T.V.A enregistraient de bons résultats, attestant de la reprise de l'activité en Principauté, en progression de 6,4% en août 2021 par rapport à l'année précédente. De plus, cette reprise continuera de s'appuyer sur des rentrées financières toujours soutenues, liées à la poursuite des grands chantiers en Principauté.

En ce qui concerne l'activité immobilière, la Commission souligne la réévaluation à la hausse, de 20 millions d'euros, des recettes des droits de mutation. Marqueur de la santé économique de Monaco, votre Rapporteur constate qu'elles s'établissent à plus de 105 millions d'euros au 30 août 2021, en progression de 37,24% par rapport à l'année dernière.

La baisse constatée des revenus de l'Impôt sur les Bénéfices (ISB) reflète, du fait du décalage de la collecte d'une année sur l'autre, les difficultés rencontrées par les entreprises en 2020. L'ISB est estimé à 110 millions d'euros dans ce Budget Rectificatif, alors qu'il était de près de 160 millions d'euros à la clôture de l'exercice 2020. Globalement, compte tenu du

niveau déjà élevé des recettes enregistrées ainsi que des signes de reprise, les recettes totales de l'année 2021 devraient excéder celles de 2020.

Concernant la situation des sociétés concessionnaires, la Commission des Finances et de l'Economie Nationale constate la révision, à la baisse, de la redevance de la Société des Bains de Mer (SBM) de 2,5 millions d'euros, qui tient compte des recettes réelles de l'exercice 2020/2021. Ces dernières intègrent donc l'impact de la crise sanitaire sur l'activité de la société, en particulier dans le secteur des jeux. Les élus formulent le souhait que toutes les actions marketing et commerciales puissent être mises en œuvre afin de relancer au plus vite ce secteur. A ce sujet, ils regrettent l'échec, face à un autre investisseur, de la tentative d'achat d'un casino à Londres, qui représentait pourtant une opportunité stratégique exceptionnelle, à un prix très inférieur à sa valeur réelle de marché. Cela aurait donc également constitué une excellente opération financière pour la société. Le Conseil National demande au Gouvernement de s'interroger sur les dysfonctionnements qui ont conduit à cet échec, afin que cela ne se reproduise plus. Il demeurera donc particulièrement attentif aux opportunités de développement des activités de la SBM, notamment à l'international. En effet, le savoir-faire, l'expertise et la marque de la société doivent se développer au-delà de nos frontières.

D'un point de vue patrimonial, l'Etat continue de transférer les actions de la SBM toujours détenues au budget de l'Etat vers le Fonds de Réserve Constitutionnel, comme en ont convenu le Gouvernement et le Conseil National. A ce titre, il faut signaler que l'évolution à la hausse du cours de l'action de la société permet de réévaluer l'inscription budgétaire relative à ce transfert de plus de 40 M€ par rapport au Budget Primitif.

Toujours concernant les sociétés concessionnaires, la Commission relève la baisse des revenus liés à l'activité de la S.A.M. d'Exploitation des Ports de Monaco. La révision de -1,8M€

reflète la perte d'activité due à la pandémie de la COVID-19. Les élus rappellent, à ce sujet, que Monaco a, depuis plusieurs années, mis en œuvre une stratégie d'investissement dans les ports, avec notamment ceux de Vintimille, Cap d'Ail et, plus récemment, Rome, qui devrait générer de nouvelles ressources à moyen terme sur l'activité portuaire.

Enfin, le Gouvernement a procédé à un nouvel ajustement de -675.000 euros de la redevance versée par Monaco Télécom à l'Etat monégasque, pour s'établir à 5,2 millions d'euros en recul de 33% par rapport à la clôture de l'exercice 2020. Monaco Telecom reste le troisième contributeur en termes de recettes parmi les monopoles concédés. De plus, il peut être rappelé que l'Etat monégasque n'est pas uniquement le client de Monaco Télécom, mais qu'il en est aussi actionnaire. A ce titre, votre Rapporteur note les importants dividendes qui seront perçus en cette fin d'exercice 2021, pour un montant de près de 16 millions d'euros, au titre du revenu des valeurs mobilières. Dans le Rapport que le Gouvernement a transmis au Conseil National, en accompagnement du Budget Rectificatif 2021, il explique que ce versement exceptionnel se fait sur la base d'un niveau de trésorerie disponible. La Commission des Finances et de l'Economie Nationale, tout en se félicitant de la bonne santé économique de Monaco Telecom, s'interroge sur le fait que cette recette n'ait pas été anticipée lors du dépôt du Budget Rectificatif initial.

Votre Rapporteur souhaite rappeler que dans le cadre du renouvellement de la concession de service public de l'opérateur, intervenu au mois de mai dernier, les élus ont obtenu que des tarifs préférentiels, comparables à ceux actuellement en cours dans le Pays voisin soient proposés aux Monégasques et résidents de longue durée, pour l'accès à la fibre. La Commission des Finances et de l'Economie Nationale tient également à saluer l'engagement de l'opérateur de baisser de 50% ses tarifs pour les professionnels et entreprises sur 3 ans. En outre, le Conseil National sera représenté dans le Comité de Suivi du Plan Industriel de Monaco Télécom,

nouvellement créé, et veillera à ce que ces engagements soient tenus. Ces avancés sont d'importance.

S'agissant des dépenses de ce Budget Rectificatif, elles s'établissent à 1,726 milliard d'euros, en hausse de 143,6 millions d'euros, soit + 9,1% par rapport au Budget Primitif 2021. Les principaux postes de dépenses sont en augmentation. La Commission des Finances et de l'Economie Nationale note une hausse de 615 à 619 millions d'euros du budget de fonctionnement, soit un peu plus de 0,6 %, une augmentation de 341 à 399 millions d'euros des dépenses d'interventions publiques, soit 16,8%, et une augmentation de 625 à 707 millions d'euros des dépenses d'équipement et d'investissements, soit 13,2%. Ces dernières représentent 41% des dépenses de l'Etat.

Le logement, préoccupation majeure des Monégasques, constitue une part importante des dépenses d'équipement et d'investissements. Votre Rapporteur souhaite exprimer sa satisfaction de constater que, malgré une année 2020 extrêmement compliquée pour la bonne tenue des chantiers, les délais de livraison du Plan National pour le Logement seront globalement tenus.

Afin de permettre une entrée dans les lieux des attributaires de ces logements dans des délais plus courts, en particulier compte tenu des longs temps d'attente actuels pour certains foyers monégasques liés à la pénurie de logements, et dans les meilleures conditions, le Gouvernement et le Conseil National se sont accordés pour l'organisation de Commissions d'attribution et de visites par anticipation, notamment, par la mise à disposition d'appartements témoins. De plus, dans le même but d'accélérer et de faciliter l'entrée dans les lieux des futurs locataires, le Gouvernement a accepté la proposition des élus que les appartements des opérations de grande envergure en cours, Testimonio II, Testimonio II bis et Palais Honoria,

soient livrés équipés d'une cuisine. A ce sujet également, les élus attendent du Gouvernement une approche permettant l'achat de ces équipements au juste prix, notamment lorsque l'opération immobilière est déléguée à un promoteur.

Votre Rapporteur rappelle que plus de 600 appartements seront livrés d'ici la fin 2023, selon le calendrier suivant :

- Testimonio II, avec 181 appartements, dont la livraison est prévue au dernier trimestre 2022 ;
- Testimonio II bis, avec 167 appartements, dont la livraison est prévue au second trimestre 2023. Les deux opérations « Testimonio » représentent un coût global de 577 millions d'euros, dont près de la moitié est financée sous la forme de cession de droits à bâtir pour le promoteur ;
- Surélévation des Mèlèzes, composée de 14 appartements, dont la livraison est prévue au premier trimestre 2023, pour un coût de 17 millions d'euros, réhabilitation de l'immeuble incluse ;
- Palais Honoria, avec 65 appartements, dont la livraison est prévue au premier trimestre 2023, pour un coût de 85 millions d'euros ;
- Villa Carmelha, avec 25 appartements, dont la livraison est prévue au second trimestre 2023, pour un coût de 36 millions d'euros ;
- Grand Ida, avec 160 appartements, dont la livraison est prévue fin 2023, pour un coût de 320 millions d'euros.

Afin d'accompagner ces livraisons, qui vont engendrer une augmentation du parc domanial de plus de 15%, les élus ont sollicité du Gouvernement un renforcement des moyens humains de l'Administration des Domaines, en charge de ces logements, et de la Direction de

l'Habitat, en charge des attributions. La Commission des Finances et de l'Économie Nationale estime, en effet, que le service public du logement domanial doit être en mesure de répondre au mieux et au plus vite aux demandes légitimes qui lui sont soumises. Déjà aujourd'hui, malgré la qualité des personnels et leurs efforts indéniables, qui ne sont absolument pas en cause, de trop nombreux monégasques nous expriment leur insatisfaction sur les délais de réponse beaucoup trop longs et un service qui ne répond pas toujours aux besoins. La demande du Conseil National vise également à préserver l'image du service public vis-à-vis des usagers. Il est regrettable, qu'alors que l'Etat investit des centaines de millions d'euros dans les constructions domaniales, il ne décide pas de la création de quelques postes pour assurer une plus grande réactivité dans leur gestion, dégradant ainsi la perception que nos compatriotes ont de la politique du logement. Alors que, comme cela vient d'être évoqué, le nombre de logements va augmenter de 15%, la création d'un seul poste à l'Administration des Domaines, prévue par le Gouvernement, est très insuffisante, voire dérisoire. Les élus réitèrent donc ici leur souhait de voir ces Services renforcés de manière significative, afin de garantir leur efficacité.

De même, mais plus en amont, il est essentiel pour les élus de finaliser le renforcement des équipes de la Direction des Travaux Publics et la réorganisation de celle-ci. En effet, le contrôle et le suivi des chantiers sont cruciaux à la bonne tenue des délais et des coûts, ainsi qu'à la préservation de la qualité de vie des résidents. Certes, le processus de réorganisation et de recrutement du personnel nécessaire est en cours, mais, après plusieurs années, il est désormais temps qu'il aboutisse. Les élus attendent des résultats concrets.

Toujours dans le domaine de l'investissement foncier de l'Etat, votre Rapporteur rappelle que le Conseil National a voté, le 21 juillet 2021, la loi destinée à sauvegarder le secteur protégé, issu d'une Proposition de loi de notre Assemblée.

En complément, votre Rapporteur souhaite évoquer le projet de Foncière d'Etat que les élus ont eu l'occasion d'aborder avec le Gouvernement. Cette société, qui serait détenue à 100% par l'Etat, aurait notamment pour vocation le logement des Enfants du Pays. Elle aurait à la fois pour objet de développer des opérations de promotions immobilières en vue de produire des logements pour les Enfants du Pays et d'assurer la gestion de ce patrimoine immobilier. En outre, les élus ont évoqué lors de la Séance Publique extraordinaire du 21 juillet 2021, la possibilité de commercialiser une partie des surfaces construites, afin de rendre l'opération « neutre » pour les finances publiques. De plus, il s'agirait aussi d'un outil financier qui permettrait à l'Etat de valoriser au mieux les terrains dont il dispose et de s'assurer d'importantes recettes futures pour le Budget National, grâce à la commercialisation d'une partie des mètres carrés des constructions à venir. Pour se faire, les élus demandent au Gouvernement de réunir les professionnels de la construction, en particulier les promoteurs immobiliers afin d'échanger sur les modalités de ce projet.

Par ailleurs, votre Rapporteur insiste sur la nécessité de renforcer la politique de préemption de l'Etat, afin que celle-ci soit encore plus active. Les élus sont bien entendu prêts à doter le Gouvernement des budgets nécessaires à cette fin.

Concernant la qualité de vie, les élus constatent que différentes initiatives ont été prises pour réduire l'impact des chantiers sur le quotidien des résidents, comme le Conseil National n'a cessé de le demander depuis le début de notre mandat. Votre Rapporteur évoquera, notamment, l'exemple de la Villa Carmelha, construite sans grue avec une technologie innovante. Les élus considèrent que l'Etat doit continuer de mettre en œuvre les meilleures solutions pour limiter les nuisances. En effet, la reprise très dynamique de l'activité, que votre Rapporteur a mentionnée dans ses propos liminaires, occasionne une augmentation des nuisances dans certains quartiers. La préservation de la qualité de vie des résidents est aussi

importante que la qualité matérielle ou environnementale du bâti. Par exemple, les élus rappellent qu'ils ont obtenu du Gouvernement le remplacement des fenêtres anciennes, par des fenêtres permettant une meilleure isolation phonique, pour les locataires des Caroubiers, des Eucalyptus et des Mélèzes, fortement impactés par les chantiers à proximité. Ils souhaitent la poursuite de cette initiative à chaque fois qu'elle est nécessaire, en amont du démarrage des chantiers. Ils invitent également le Gouvernement à poursuivre ses actions d'information et de transparence par l'organisation régulière de réunions avec les locataires fortement impactés par des chantiers lourds dans leur immeuble ou à proximité.

Outre les opérations liées au logement, le budget des dépenses d'équipement et d'investissements comprend plusieurs projets structurants en cours, qui permettront une modernisation globale de notre pays. Pour ne citer que les plus importants, qui seront achevés à moyen terme :

- l'Ilot Pasteur, dont la livraison est prévue en 2024, a fait l'objet d'une réévaluation de dépenses à la hausse de 12 millions d'euros. Il accueillera le Collège, la médiathèque, l'espace Leo Ferré, et un immeuble dédié à l'accueil de services de l'Etat. La finalisation de ce projet est également essentielle dans la mesure où elle conditionne le début de la transformation du Centre Commercial de Fontvieille, autre projet majeur très attendu par les commerçants et résidents de la Principauté ;
- le Complexe balnéaire du Larvotto, dont la livraison anticipée d'une partie du parvis, de la crèche et de l'Ecole Bleue, a occasionné une majoration de 16,7 millions d'euros de dépenses. Livré en grande partie fin juin, il devrait être achevé à la fin de l'année 2021 ou au début 2022 ;

- le Nouvel Hôpital, qui devrait accueillir ses premiers patients en 2025, pour un achèvement à l'horizon 2030 ;
- le Cap Fleuri, qui a fait l'objet d'une inscription supplémentaire de 10 millions d'euros, dans le but de livrer le « Cap 2 » en 2021.

Votre Rapporteur tient également à mentionner l'augmentation de 5,5 millions d'euros pour l'avancement des travaux de l'opération « entrée de ville – Jardin Exotique », et la majoration de 5 millions d'euros en raison de l'aménagement de la salle Gaston Médecin en vue de l'Euroleague. L'officialisation de la tenue de la compétition à Monaco, qui était souhaitée par le Conseil National, constitue une excellente nouvelle qui réjouira tous les supporters. Il rappelle que les montants qui viennent d'être énoncés ne sont qu'une partie de l'investissement global de l'Etat dans ces opérations, ces dernières étant financées sur plusieurs années, au travers du Plan Triennal d'Equipement. Pour ces raisons, les élus restent vigilants quant au suivi de ces opérations, afin d'éviter tout retard ou dérapage des coûts. Votre Rapporteur relève que les ajustements apportés au Budget Rectificatif 2021, concernant par exemple le Larvotto et l'Îlot Pasteur, se chiffrent en dizaines de millions d'euros. Aussi, les élus réitèrent leur demande au Gouvernement d'avancées concrètes et significatives dans le pilotage des chantiers publics : maîtrise des délais, respect des budgets, limitation des nuisances et livraison d'équipements publics de qualité.

Au travers des questions sur le Budget Rectificatif 2021, la Commission des Finances et de l'Economie Nationale a interrogé le Gouvernement sur les demandes d'indemnisation présentées par les promoteurs afin de compenser les contraintes dues aux restrictions sanitaires, qui ont impacté les opérations. De ce point de vue, comme pour l'ensemble des acteurs

économiques de la Principauté, il est normal que l'Etat compense en partie les pertes dues aux décisions que ce dernier a dû prendre pour faire face à la situation sanitaire. Néanmoins, le Conseil National demande au Gouvernement d'être attentif à ce que les compensations accordées soient équilibrées, équitables et raisonnables au regard des restrictions subies par les professionnels concernés.

En outre, votre Rapporteur réaffirme la demande du Conseil National relative à la modernisation des règles de passation des marchés publics. Dans ses réponses, le Gouvernement a informé les élus de la mise en service, au dernier trimestre 2021, d'une plateforme numérique afin de diffuser les appels d'offres. Pour les élus, il s'agit d'un premier élément qui participera à une plus grande transparence en la matière.

Néanmoins, votre Rapporteur souhaite réaffirmer l'attachement des Conseillers Nationaux au maintien de la priorité aux entreprises monégasques dans l'attribution des marchés publics, notamment en donnant une valeur législative aux règles du Vade-Mecum. Plus largement, les élus ont eu l'occasion à plusieurs reprises de rappeler qu'ils considèrent que les règles encadrant les marchés publics devraient être fixées dans la loi. A ce sujet, notre Assemblée demeure dans l'attente de la réponse du Gouvernement à ses 6 courriers des 9 octobre 2019, 25 février, 8 juillet et 29 septembre 2020, 18 mars et 8 juillet 2021, concernant d'une part, le projet de loi n° 988 relative à la lutte contre les ententes dans le cadre de la passation des marchés publics et, d'autre part, les dispositions de l'Ordonnance Souveraine n° 7.264 du 20 décembre 2018, réglementant les marchés de l'Etat. Dans ses réponses aux questions de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, le Gouvernement a indiqué qu'il répondrait au Conseil National d'ici la fin de l'année. Les élus attendent que cette échéance soit tenue.

Toujours concernant les inscriptions des investissements au titre de la section 7 du budget, votre Rapporteur rappelle l'importance du maintien à niveau de l'hôpital actuel. Afin de pourvoir aux travaux nécessaires, une somme de plus de 12 M€ est inscrite au Budget Rectificatif, en progression de 20% par rapport au Budget Primitif. Les élus soutiennent ces investissements indispensables pour assurer la qualité des soins et de l'accueil des patients, dans l'attente de la livraison du Nouvel hôpital. Ils saluent l'annonce de la création prochaine d'une unité dédiée aux adolescents dans le Service de Psychiatrie, qu'ils espèrent voir enfin se concrétiser.

Concernant les travaux du Bel Air, devant se dérouler à proximité immédiate de l'hôpital, le Gouvernement a fait connaître, dans le cadre de la Commission Plénière d'Etude Grands Travaux du 5 juillet 2021, l'ensemble des mesures prises pour la protection du CHPG et les techniques de construction qui seront employées pour limiter les nuisances. Les élus seront attentifs au déploiement de ces mesures. Ils demandent, au Gouvernement, le calendrier détaillé des travaux de cette opération, en relevant que le coût du relogement des locataires s'élève à 6,2 millions d'euros par an. Ils insistent, là encore, sur l'importance du bon déroulement du chantier et sur la tenue des derniers délais annoncés, déjà en retard par rapport à la date initialement prévue au lancement du Plan National pour le Logement qui était alors 2023.

Concernant le domaine de la santé, votre Rapporteur relèvera que la pandémie de la COVID-19 a renforcé la place de celle-ci dans les priorités des résidents. Monaco dispose déjà d'infrastructures d'excellence, qui ont démontré leur capacité à faire face durant les moments les plus intenses de la crise. Les élus souhaitent, d'ailleurs, saluer à nouveau l'engagement sans faille des personnels de l'ensemble des établissements de soins qui ont lutté quotidiennement contre la COVID-19, en particulier au pic de la crise.

Cette période a montré l'efficacité des outils numériques mis au service de la santé. On peut citer la télémédecine ou la prise de rendez-vous en ligne, par exemple. Le Conseil National encourage le Gouvernement à continuer de proposer aux résidents de la Principauté des services numériques en matière de santé. Le Portail Monaco Santé, lancé il y a quelques mois, constitue une bonne base. Selon les élus, une communication renforcée sur ce portail d'e-santé devrait être mise en œuvre, à la fois par le Gouvernement et par les professionnels concernés, afin d'en développer l'usage et, à terme, d'y inclure des services supplémentaires.

Dans le cadre de la prise en charge de la dépendance, le Gouvernement a indiqué, dans son Programme Gouvernemental d'Action pour l'année 2021, qu'une plateforme « Autonomie », dédiée à l'aide au maintien à domicile, était actuellement à l'étude. Le Conseil National, favorable à la mise en œuvre de solutions qui rendent la vie de nos séniors plus confortable, en particulier les plus fragiles d'entre eux, demande au Gouvernement un calendrier concret de la mise en œuvre de cette mesure.

Enfin, attentifs au bien-être de nos aînés, les Conseillers Nationaux ont toujours soutenu la construction de nouvelles maisons de retraite pour répondre aux besoins d'aujourd'hui et encore plus de demain. Votre Rapporteur rappelle qu'il est nécessaire de disposer, déjà, d'un établissement supplémentaire à l'horizon 2025, selon les évaluations du Gouvernement. A l'occasion de la Commission Plénière d'Etude consacrée aux Grands Travaux du 5 juillet 2021, le Gouvernement a confirmé la construction d'un nouvel EHPAD dans le quartier de Monte-Carlo, entre l'avenue de Grande-Bretagne et la rue du Portier. Les élus sollicitent du Gouvernement des précisions sur le calendrier de cette opération. Ils rappellent, par ailleurs, leur souhait de construction d'une autre structure d'accueil pour personnes âgées dépendantes, dans le quartier de l'Annonciade. Cet établissement permettrait ainsi une répartition des structures sur l'ensemble du territoire et une plus grande proximité de nos séniors avec leur famille. Plus

largement, votre Rapporteur réitère la demande des élus de disposer d'informations complémentaires sur les projets du Gouvernement pour le futur quartier de l'Annonciade.

Concernant le développement du numérique, la crise de la COVID-19 a été un puissant accélérateur, avec l'essor du télétravail, du téléenseignement, du e-commerce ou de la visioconférence, pour ne citer que quelques exemples. Ces pratiques, nées de la nécessaire adaptation à une situation exceptionnelle, sont, en quelques mois, largement entrées dans les usages.

Le Conseil National estime nécessaire de poursuivre la stratégie d'investissement et d'incitation à la transformation numérique. Il est pleinement convaincu de l'intérêt d'accompagner les acteurs économiques dans leur transformation numérique. Au-delà du Fonds Bleu, dont les mesures sont temporaires, les élus demandent au Gouvernement de pérenniser un dispositif de soutien financier aux entreprises pour leur développement dans ce domaine. Ils demandent au Gouvernement de prévoir les sommes correspondantes dans le cadre de la préparation du Budget Primitif 2022.

Du point de vue législatif, votre Rapporteur insiste sur la nécessité de disposer d'un cadre juridique adapté pour que cette transition numérique aboutisse. Dans le cadre des travaux qui avaient été menés par la Commission pour le Développement du Numérique et suite à l'adoption des différentes lois, notamment relatives à la Principauté numérique et aux offres de jetons, votre Rapporteur rappelle au Gouvernement qu'il s'était engagé à revenir vers notre Assemblée sur deux sujets : celui des prestataires de services sur actifs numériques et celui du « bac à sable réglementaire ». Ce dernier permettrait de donner leur chance à des projets innovants, tout en les plaçant sous la supervision d'une autorité. Les élus ont par ailleurs une nouvelle fois sollicité le

Gouvernement, en ce qui concerne les 14 textes réglementaires encore à publier, en application de la loi n°1.428 du 17 décembre 2019, pour une Principauté numérique.

Dans le même sens, il est important que le Gouvernement dépose auprès du Conseil National l'adaptation du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), d'autant que ce texte complexe nécessitera aussi de la part du Conseil National un travail conséquent d'étude.

D'une manière générale, les élus demandent une nouvelle fois au Gouvernement que les textes d'application des lois votées soient publiés dans des délais raisonnables. En effet, il est de plus en plus fréquent, notamment en raison de la technicité sans cesse croissante de la matière juridique, que certaines dispositions législatives, pour être pleinement applicables sur le plan pratique, nécessitent l'édiction de dispositions réglementaires. Le temps nécessaire à l'élaboration de ces dispositions réglementaires est conséquent et affecte l'effectivité des dispositions législatives votées par le Conseil National, lequel s'attache par ailleurs à examiner les textes qui lui sont soumis avec diligence, compte tenu des ressources et des contraintes qui sont les siennes. Aussi le Conseil National prend note de l'engagement pris par le Gouvernement, par lettre reçue le 1^{er} juillet 2021, de veiller à ce que les textes réglementaires soient élaborés parallèlement aux dispositions législatives qu'ils ont vocation à appliquer. Il ne pourra véritablement être satisfait que lorsque des résultats concrets pourront être constatés. Une telle méthodologie, conjuguée à la communication transparente de la substance desdits textes d'application lors de l'étude du projet de loi par le Conseil National, sont de nature à fluidifier et optimiser le processus législatif.

S'agissant de la transition énergétique, autre enjeu majeur d'avenir pour la Principauté, votre Rapporteur s'attachera en particulier à la question de la mobilité.

En effet, les transports routiers demeurent le premier secteur émetteur de gaz à effet de serre, générateur d'importantes nuisances impactant la qualité de vie des résidents de la Principauté. Il en résulte un besoin toujours plus urgent d'accélérer notre transition vers de nouvelles mobilités.

Depuis le début de la mandature, les élus sollicitent une révision de l'organisation des transports en bus, afin de disposer d'un service plus incitatif pour les usagers, notamment résidents et salariés. Dans le « Monaco en chiffres 2021 » publié par l'IMSEE, on constate la baisse constante du nombre de passagers des autobus depuis plusieurs années. Alors qu'il était de 6,8 millions en 2016, il est de 6,5 millions en 2019, soit une baisse de fréquentation de près de 100.000 passagers par an. Le constat est sans appel. Pour le Conseil National, il est indispensable de revoir l'organisation de nos transports urbains, afin d'augmenter les fréquences et amplitudes horaires, de mieux synchroniser les feux de circulation pour rendre les bus prioritaires aux carrefours, et d'optimiser les parcours. Il est important aussi d'anticiper la desserte des futurs grands équipements. De plus, selon les élus, la mise en œuvre de la gratuité des autobus serait une mesure incitative qui pourrait inverser la tendance à la baisse de l'usage des transports en commun. C'est pourquoi ils ont demandé la réalisation d'un test, qui a été acceptée sur le principe par le Gouvernement. Le lancement de cette expérimentation a cependant été reporté en raison de la pandémie. Le Conseil National, en dernier lieu, a sollicité le Gouvernement sur l'éventuelle période envisagée pour ce test et ses modalités. Rappelons que les élus demandent que ce test soit réalisé sur une durée suffisamment longue, à un moment de l'année correspondant à une activité « normale » et sur l'ensemble des lignes, afin que les résultats de celui-ci soient pertinents. Par ailleurs, les élus ont bien pris note de l'échéancier communiqué pour l'électrification de la flotte des bus, qui s'achèverait donc en 2030, même si le Gouvernement annonce que les bus les plus fréquemment utilisés passeront à l'électrique d'ici

2025. Néanmoins, ils invitent le Gouvernement et la Compagnie des Autobus de Monaco à accélérer ce calendrier.

Le transport public est, bien entendu, une part essentielle de notre mobilité interne, mais il doit s'inscrire dans une réflexion globale de notre environnement urbain, notamment en anticipant les constructions de logements, publiques et privées, les transformations de voiries et, bien entendu, en mettant en place toutes les mesures incitatives à l'utilisation du transport collectif au lieu du véhicule individuel.

Ce tour d'horizon ne saurait être complet s'il ne prenait pas en compte le déplacement des salariés pendulaires en Principauté, concernant lequel le Gouvernement indiquait, lors de la Commission Plénière d'Etude du 23 juillet 2019 sur la mobilité, qu'il génère un trafic motorisé important, en augmentation de 1,1 à 2% par an. A ce titre, la solution réside en partie dans la construction de parkings relais aux entrées de Monaco. Cela est notamment le cas du Parking d'Entrée de Ville Ouest Supérieur (EVOS), au Jardin Exotique, qui, associé à des dessertes d'autobus et à la future Galerie des Salines devrait réduire le trafic automobile. Pour que ce dispositif soit pleinement efficace, les élus appellent de leurs vœux la construction d'un nouveau parking dans le quartier de Saint Roman, à l'entrée Est de Monaco, en plus de celui dit de Testimonio, dont la capacité ne sera pas suffisante pour répondre à cet objectif de parking relais efficace. Cet effort, doit se conjuguer avec la poursuite des travaux d'aménagement de la Moyenne Corniche, notamment la reconfiguration du giratoire de l'hôpital, l'aménagement de la bretelle d'autoroute A500 vers l'A8, la trémie du carrefour dit du Bautugan et l'optimisation du carrefour supérieur d'accès à la Grande Corniche à Cap d'ail, ainsi que la réalisation de l'opération de la Brasca qui comprend une zone de stationnement et une liaison expresse vers la Principauté. Parallèlement, les élus insistent sur l'importance de renforcer les déplacements non

motorisés, notamment en train. Ils formulent ainsi le souhait que la fréquence des TER soit portée, dans les meilleurs délais, à 6 par heure et par sens.

Les Conseillers Nationaux expriment leur déception suite à l'appel d'offres infructueux pour la mise en œuvre d'une navette maritime entre Nice et le Port de Cap d'Ail. Ce projet, demandé par les élus depuis 2018, pourrait constituer une alternative supplémentaire à l'utilisation de la voiture. A cet égard, le Conseil National demande au Gouvernement de tout mettre en œuvre, auprès de la Métropole Nice-Côte d'Azur qui en pilote le lancement, pour que ce projet aboutisse. Ils rappellent que l'idée d'une navette maritime entre Nice et Cap d'Ail a fait l'objet de nombreux débats entre le Gouvernement et le Conseil National et que son principe a été acté. Notre Assemblée attend donc que les engagements du Gouvernement en la matière soient tenus et demande une information régulière des avancées de ce projet et des détails de sa mise en œuvre. Enfin, et toujours au sujet de la mobilité, votre Rapporteur se doit d'exprimer la perplexité des élus devant le nombre d'applications qui doivent simplifier la mobilité interne à Monaco. CityMapper, MonaPass, Mobee, Autobus de Monaco et PBSC pour Monabike, cinq applications sont disponibles pour un territoire de 2,2 km². Pour les élus, une fusion de ces services dans une seule application serait nécessaire afin d'en garantir l'efficacité.

Votre Rapporteur souhaite à présent évoquer la situation du commerce. Alors que dans le pays voisin, de nombreux commerces ont été fermés pour raison sanitaire, le choix monégasque de maintenir la plupart des activités ouvertes, associé à l'accompagnement financier de l'Etat lorsqu'il était nécessaire, a permis de préserver notre tissu commercial. Parmi les mesures extrêmement efficaces pour soutenir celui-ci, on citera la prime Carlo à l'attention des fonctionnaires, agents et retraités de l'Etat, de la Commune et hospitaliers. A ce titre, les élus se réjouissent de la reconduite en fin d'année 2021 du dispositif, selon les mêmes modalités que l'année dernière. Cette initiative permet de garantir que cette prime soit exclusivement dépensée

dans des commerces de Monaco, et donc, d'injecter immédiatement ces sommes dans l'économie locale. La prise en charge, par l'Etat, des frais de transaction et du cash-back, normalement à la charge des commerçants, rend l'opération très attractive pour ces derniers, et les rentrées de TVA induites par l'opération en compensent l'essentiel des coûts, hors prime elle-même.

Votre Rapporteur en vient au sujet de l'éducation, de la jeunesse et des sports et tient à relever les avancées dans ce domaine, fruit des échanges de notre Assemblée avec le Gouvernement. A ce titre, les Elus réaffirment leur attachement au bien-être des jeunes en Principauté, notamment dans le milieu scolaire. C'est pourquoi, les Conseillers Nationaux confirment leur volonté de voir le projet de loi n°1036, relative à la lutte contre le harcèlement et la violence en milieu scolaire, adopté lors de cette session.

En ce qui concerne le domaine de l'éducation, la Commission des Finances et de l'Economie Nationale souhaite qu'une attention particulière soit portée à la mise à jour et l'élargissement de la liste des « Très Grandes Ecoles » permettant de mieux accompagner les familles dans ces parcours d'excellence particulièrement onéreux. Les élus demandent également au Gouvernement la mise en place d'une salle d'étude, existante ou à créer, qui pourrait accueillir les étudiants avec une amplitude horaire élargie. Sur ces sujets ils attendent des réponses du Gouvernement.

S'il est important de veiller aux bonnes conditions d'études de nos jeunes, il importe également que Monaco offre des espaces de loisir. A cet égard, les élus prennent acte que le bowling qui se trouvait au NiBox, dont la destruction est déjà effective, sera bien réinstallé dans un autre lieu, encore à définir. Les élus resteront vigilants quant à la tenue de cet engagement et sollicitent une information régulière à ce sujet.

Toujours concernant la jeunesse, votre Rapporteur salue la qualité du travail du Conseil National des Jeunes qui œuvre actuellement à l'élaboration de propositions concrètes pour l'amélioration de leur cadre de vie, qui seront prochainement publiquement présentées en mars 2022.

Par ailleurs, les élus soutiennent la progression de la part de produits issus de l'agriculture biologique dans les menus des établissements préscolaires et scolaires. Le Conseil National demande au Gouvernement d'aller au-delà du niveau actuel de 40%.

Autre élément clé dans le bien-être, le sport fait partie des sujets auxquels les élus attachent une attention particulière. Ces derniers mois, les Conseillers Nationaux n'ont pas manqué de faire part de leur inquiétude et d'alerter sur la situation de certaines associations sportives, particulièrement impactées par la crise de la COVID-19. Ils relèvent que les montants accordés au titre du mécanisme de compensation de pertes de recettes prévu dans le cadre du Fonds Rouge et Blanc s'élèvent seulement à 55 300€. Le Conseil National demande plus d'ambition et de moyens dans cette politique de soutien.

Concernant la culture, le Gouvernement a indiqué qu'au regard de la situation budgétaire et sanitaire, la programmation de la Nuit Blanche n'a pas été retenue en 2022. Il a également expliqué que le projet « Art et culture » envisagé au Fort Massena n'a pas été, à ce jour, validé dans son principe. Les échanges à l'occasion de ce Budget Rectificatif permettront d'aborder ces deux sujets.

La capacité de l'Etat monégasque à surmonter la crise résultant de la pandémie de la COVID-19 a démontré, une nouvelle fois, la force du modèle institutionnel, politique, économique et social de Monaco. Notre pays a su mettre en œuvre les mesures permettant de

traverser cette crise en en limitant les conséquences, tant sur le plan sanitaire, que social et économique. Nous sommes aujourd'hui dans une situation qui nous permet d'envisager l'avenir avec davantage de confiance et d'optimisme. D'ailleurs, la révision du déficit du Budget Rectificatif par le Gouvernement, lors du second dépôt de celui-ci, confirme cette tendance.

Pour conclure, votre Rapporteur souhaite insister sur les priorités du Conseil National, dans le cadre de ce Budget Rectificatif 2021 :

- Les élus restent attentifs au respect des délais de livraison des opérations du Plan National pour le Logement ;
- Ils demandent la clôture du Compte Spécial du Trésor 82.33 « Plan de relance COVID » à la fin de l'exercice 2021. Votre Rapporteur rappelle qu'il s'agit d'un ajustement technique. En effet, les élus restent convaincus de la nécessité d'aider les acteurs économiques encore impactés par la crise et de soutenir la relance. Ils demandent au Gouvernement que les dépenses correspondantes soient inscrites dans des articles budgétaires et non plus dans des Comptes Spéciaux du Trésor ;
- Ils souhaitent qu'une attention accrue soit portée à la maîtrise des coûts et des délais, ainsi qu'à la qualité des équipements livrés pour l'ensemble des opérations de construction publiques. De plus, le Gouvernement doit poursuivre les efforts engagés pour préserver la qualité de vie des résidents, notamment en recherchant toutes les solutions innovantes pour limiter les nuisances induites par ces travaux ;
- Ils souhaitent que l'Etat continue et renforce son engagement dans le développement de l'économie du numérique et qu'il mette en œuvre des initiatives nouvelles pour attirer des entreprises dans ce domaine, inciter à la création d'entreprise, développer notre arsenal législatif et poursuivre la création d'infrastructures et de réseaux pour que la part du numérique dans l'économie monégasque augmente substantiellement ;

- Ils attendent du Gouvernement qu'il améliore les délais de publication des textes d'application des lois votées. Il est essentiel que le temps soit le plus réduit possible entre la promulgation d'une loi et la publication des Ordonnances Souveraines ou Arrêtés Ministériels nécessaires à son exécution, comme le Gouvernement s'y est engagé. Il en va de l'efficacité du travail législatif. Plus en amont, les élus attendent du Gouvernement qu'il apporte à notre Assemblée les éléments de réponse nécessaires à la bonne conduite de son travail législatif dans des délais raisonnables, et que le Conseil National ne soit pas contraint à de multiples correspondances sur plusieurs années. A cet égard, il attend désormais une réponse rapide aux six courriers adressés au Gouvernement concernant le Projet de Loi n° 988 relative à la lutte contre les ententes dans le cadre de la passation des marchés publics ;

- Ils invitent le Gouvernement à donner à la population résidente une trajectoire de sortie de crise, avec des indicateurs objectifs et l'assurance de la levée des restrictions qui pèsent encore sur Monaco, dès que cela sera possible. A ce titre, ils continueront à être attentifs, au sein du Comité Mixte de Suivi du COVID-19, comme ils le sont depuis sa création en mars 2020, afin que les mesures prises soient les plus adaptées à la situation. Ainsi, l'amélioration constante des indicateurs de la crise sanitaire, notamment le taux d'incidence passé début septembre de plus de 130 à moins de 40 en quelques semaines, ainsi que la baisse constante du nombre d'hospitalisations, devraient conduire l'Etat à revoir les mesures prises en vue de lutter contre la COVID-19, notamment le port du masque en extérieur. De plus, les élus demandent la levée du port du masque pour les élèves d'école primaire, assis en classe à leur bureau, comme le fait, par exemple, le pays voisin dans les zones à faible taux d'incidence, ce qui est le cas à Monaco. En ce qui concerne le sport scolaire, les élus sont satisfaits que depuis la rentrée de septembre, pour les activités en extérieur, le port du masque ne soit plus obligatoire. De plus, ils souhaitent, dès que possible, que le port du masque ne soit plus imposé en intérieur, afin de favoriser une meilleure pratique sportive.

Au terme de cette lecture, votre Rapporteur invite les Conseillers Nationaux à être attentifs aux réponses apportées par le Gouvernement. Nous attendons des échanges qui vont

s'ouvrir dans un instant, des avancées conformes aux demandes des élus qui sont le reflet des attentes des Monégasques et résidents.